



Le Parc, c'est vous !

Vous souhaitez participer au développement du Parc régional Chasseral ? Vous avez des idées sur l'avenir de la région ? Vous êtes intéressés par un développement régional respectueux de son environnement ?

Venez rejoindre une des trois commissions thématiques du Parc régional Chasseral !



Informations pratiques

- Nombre de participants : entre 5 et 12 personnes par commission
- Fréquence : pour chaque commission, deux à quatre fois l'an.
- Horaires : en soirée, à 18h00 ou 20h00, selon le souhait des participants. Les séances durent environ deux heures.
- Lieu : dans une commune du Parc.
- Présidence : la présidence est assurée par un membre du comité du Parc. Son rôle principal est de préparer les points à traiter en séance avec l'équipe du Parc et de présider les séances.
- Secrétariat : le secrétariat est assurée par une personne de l'équipe du Parc.
- Défraiement : 120 CHF forfaitaire par séance
- Condition de participation : avoir un lien fort au territoire du Parc régional Chasseral.

Les trois commissions du Parc Chasseral

La commission « nature, paysage et patrimoine »

Cette commission proposera des pistes d'action stratégiques sur l'ensemble du territoire du Parc dans les domaines de la diversité naturelle, du paysage, de l'intégration paysagère des infrastructures et de la valorisation du patrimoine bâti historique.

La commission « économie » axée sur le développement durable »

Il s'agit principalement de développer une stratégie touristique, de mobilité, de promotion des produits régionaux, d'économie d'énergie et de promotion des énergies renouvelables

La commission « communication, culture et éducation au développement durable »

Cette commission étoffera les concepts pour sensibiliser les gens de toute classes d'âge, habitant ou visiteur, à la richesse de la région, à

Le rôle et les compétences des commissions

Les commissions ont pour vocation principale de proposer et de valider les pistes d'action à un niveau stratégique : grands axes d'activités à une échelle de 10 ans et projets à développer les 4 prochaines années. Elles n'interviennent donc pas dans la mise en œuvre où la réflexion détaillée sur les projets qui sont du ressort des groupes de travail et de l'équipe permanente du Parc.



Vous êtes intéressés ? Vous voulez en savoir plus ?

Contactez-nous ! (avant le 13 novembre 2009)